



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2022-105

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2022

Secrétariat général

Réf N° 2022-66

Affaire suivie par : Laëtitia CONSTANCIEL

Tél : 04.76.74.70.28

Mél : ce.instances@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRÊTÉ SG n° 2022-12

portant modification de la composition du comité technique académique de l'académie de Grenoble

La rectrice de l'académie de Grenoble

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment les articles 8 bis et 9, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale modifié en ses articles 4 et 5 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges du comité technique académique de l'académie de Grenoble du 6 décembre 2018 ;

Vu le décret du 05 février 2020 portant nomination de Mme Hélène INSEL rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu la lettre de démission de madame Marie DELARUE en date du 24 mai 2022 ;

Vu la proposition de la FSU en date du 24 mai 2022 de remplacer madame Marie DELARUE, membre titulaire, par madame Zahia BOUNEMOURA ;

Vu les listes des représentants présentées par les organisations syndicales ;

Arrête :

Article 1er : La composition du comité technique académique de l'académie de Grenoble, fixée par arrêté SG n° 2018-05 du 17 décembre 2018, s'établit désormais comme suit :

La rectrice de l'académie de Grenoble, présidente
Le directeur des ressources humaines de l'académie de Grenoble

Représentants des personnels (10 sièges)

FSU (5 sièges)

Titulaires

Madame Corinne BAFFERT

Madame Zahia BOUNEMOURA

Monsieur François LECOINTE

Monsieur Luc BASTRENTAZ

Madame Marilyn MEYNET

Suppléants

Monsieur Alexandre MAJEWSKI

Madame Valérie CLAPIER

Madame Catherine BLANC-LANAUTE

Madame Christine DUMAS

Monsieur Bertrand GUILLAUD-ROLLIN

UNSA-Éducation (2 sièges)

Titulaires

Monsieur Serge RAVEL
Madame Zohra OUCHCHANE

Suppléants

Monsieur Marc DURIEUX
Madame Sophie DESCAZAUX

Sgen-CFDT (2 sièges)

Titulaires

Madame Muriel SALVATORI
Madame Marie-Luce PENEAU-KEMPF

Suppléants

Monsieur Gilles PETIT
Monsieur David ROMAND

FNEC-FP-FO (1 siège)

Titulaire

Monsieur Régis HERAUD

Suppléant

Monsieur Alain PIAT

Article 2 : Le mandat des représentants des personnels de cette instance étant d'une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2019, ce mandat expirera au 31 décembre 2022.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté SG n° 2022-01 du 16 mars 2022.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Grenoble, le 25 mai 2022

Hélène Insel